

Compte rendu de la réunion du Comité Thématique sur le Stationnement Résidentiel du 13 mai 14 H 30 en Salle du Conseil Municipal

Présents :

M. Michel RENAUX, Urbanisme

Pierre Henri CONSTANT, Voirie, Espaces publics

Despina BEKIARI, Développement durable

Mohammed HOUCINI, Mobilités

Hassan EL YOUBI, Gestion Urbaine de Proximité

Michèle VIDAL, quartier Centre-Ville

Amina SLAMTI, quartier Centre-Ville

Jean-Max DROUOT, quartier Blagis Gare, association CIVIFAR

Alain DELAHAYE, quartier Scarron Sorrières, Animateur du Comité, association CIVIFAR

Muriel FOULARD, quartier Pervenches Val Content

Jean-François BRESSE, quartier Ormeaux Renards, association CIVIFAR

Didier BERGES, quartier Ormeaux Renards

Dorothée WILMOT, quartier Ormeaux Renards

Excusé : Sébastien PREUX, quartier Scarron Sorrières

Alain Delahaye rappelle la lettre de mission de M. le Maire qui souhaite une remise des conclusions du comité en juillet 2023.

A. Delahaye propose de présider cette réunion et en rappelle les objectifs qui sont de Définir une méthode de travail de ce Comité et élaborer un planning de ses actions.

P.H. Constant redonne les raisons de la création de ce Comité :

- Le stationnement est payant ou régulé dans les communes voisines. Les habitants des communes voisines viennent donc stationner à Fontenay aux Roses, souvent pour de longues durées, et les Fontenaisiens disent qu'ils ont de plus en plus de mal à stationner près de leur domicile.
- Deux nouveaux parkings publics vont ouvrir en centre-ville (49 emplacements en sous-sol place de la Cavée, libération du deuxième sous-sol du parking du marché) Il faut donc réfléchir à la mise en place d'une régulation du stationnement sur la commune de Fontenay-aux-Roses, pour rendre l'espace public aux Fontenaisiens.

Pour A. Delahaye, il semble donc acquis que doit être mis en place à Fontenay un stationnement payant pour les non Fontenaisiens. Les réflexions de ce Comité doivent donc porter sur les modalités d'implantation d'une telle régulation.

Un consensus est rapidement affirmé, qui est conforme aux orientations du Maire à savoir l'exigence de ne pas pénaliser les Fontenaisiens. Deux champs d'actions sont à mener en priorité :

- **Etablir, avec les habitants, un diagnostic précis de la situation** : quels sont tous les problèmes que devra résoudre la mise en place de ces règlements de stationnement (Zonages, tarification, amplitudes horaires, etc...). P.H. Constant signale que ces règlements ne permettront pas de garantir une place de stationnement pour chaque Fontenaisien. En effet, le nombre de voitures en stationnement observé dans une rue est toujours très supérieur au nombre de places officiellement disponibles dans cette rue : La place de stationnement réglementaire, matérialisée par un marquage, doit avoir une longueur de 5 mètres et une largeur de 2 mètres.
- **Se renseigner, auprès des communes voisines ou d'autres communes, sur la façon dont elles ont traité ces problèmes**, et comment cela a été ressenti par les habitants de la commune et les non-résidents. Il semble nécessaire de préparer un questionnaire et une grille d'analyse avant d'aller interviewer élus et habitants de ces communes.

Concernant le diagnostic, 5 thématiques sont identifiées :

1. Force et faiblesse du stationnement résidentiel
2. Problématique au voisinage des gares (RER et Tramway T6)
3. Problématique spécifique au centre-ville
4. Problématique des zones périphériques (en limite des communes à stationnement régulé)
5. Problématique des commerçants, professionnels et entreprises accueillant des visiteurs

Il est proposé que les 4 premiers points soient traités dans chacun des 5 quartiers de Fontenay par les comités d'habitants de ces quartiers. Chaque comité d'habitants consultera un maximum d'habitants sur les 4 thématiques, et en fera une synthèse envoyée à A. Delahaye avant la prochaine réunion du Comité.

Le cinquième point fera l'objet d'un groupe de travail spécifique animé par D. Wilmot, auquel participeront E. Le Rouzès (conseiller municipal en charge du commerce), l'association des commerçants et tout professionnel concerné par les problèmes de stationnement.

Concernant le questionnaire pour les communes voisines, chaque comité d'habitants devra faire des suggestions à A. Delahaye qui en fera la synthèse à la prochaine réunion du Comité.

La prochaine réunion du Comité Thématique est fixée au samedi 3 juin, à 14 H 30, en salle du Conseil municipal.

D'autres membres des comités d'habitants qui n'ont pu assister à la première réunion, et qui souhaitent rejoindre ce comité sont invités à le faire.